

25E RÉUNION ORDINAIRE DE LA
COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DES THONIDÉS DE L'ATLANTIQUE
(Marrakech, Maroc, 14-22 novembre 2017)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA COMMISSION

1. Ouverture de la réunion

*La réunion sera ouverte par M. Martin Tsamenyi, Président de la Commission. La lettre du Président concernant les priorités de la réunion a été publiée sous la cote **GEN-008/2017**. Des dignitaires de la CPC hôte prononceront également quelques mots d'ouverture.*

2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des sessions

*L'ordre du jour provisoire a été diffusé dans le document **PLE-100/2017**. Le Secrétariat fera office de rapporteur, si nécessaire. Une explication sur les numéros des documents de la réunion est présentée sous la cote **GEN-003/2017**, des informations détaillées sur l'accès au réseau sont présentées sous la cote **GEN-005/2017** et les délais de soumission des documents sous la cote **GEN-007/2017**. Tous les documents sont disponibles en ligne. Des instructions sur la façon de se connecter seront circulées sous la cote **GEN-005/2017**. M. Driss Meski, Secrétaire exécutif de l'ICCAT, annoncera le calendrier de la réunion et les dispositions de celle-ci. Le calendrier provisoire se trouve dans le document **GEN-002/2017**.*

3. Présentation des délégations des Parties contractantes

*Le Secrétaire exécutif présentera les délégations des Parties contractantes présentes. La liste des participants sera mise à la disposition pendant la réunion sous la cote **GEN-006/2017**. Comme de coutume, les déclarations d'ouverture seront présentées par écrit.*

4. Présentation des observateurs

*Le Secrétaire exécutif présentera les observateurs présents. La liste des participants sera mise à la disposition pendant la réunion sous la cote **GEN-006/2017**. Les observateurs peuvent faire des déclarations par écrit.*

5. Examen du rapport du Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS)

Le Dr David Die présentera les principales conclusions et recommandations du SCRS sur les questions générales, contenues dans le rapport du SCRS (**PLE-104/2017**), comprenant les réponses aux demandes de la Commission, dont :

- *Suggestions visant à améliorer l'efficacité des programmes d'observateurs scientifiques, y compris d'envisager d'éventuelles révisions à la Rec. 16-14 et/ou en ce qui concerne la mise en œuvre de ces normes minimales*
- *Résultats de l'examen de la Rec. 14-09 (sur le VMS) et éventuelles révisions à y apporter en vue d'améliorer son efficacité*
- *Résultats des conclusions du groupe d'espèces sur les requins en ce qui concerne l'exemption de la nécessité de soumission de données par les CPC*
- *Élaboration de règles de procédure, y compris un code de conduite pour les scientifiques et les observateurs.*

Les espèces seront examinées individuellement par les Sous-commissions.

*Le rapport du Secrétariat sur la recherche et les statistiques du Secrétariat est présenté sous la cote **PLE-105/2017**.*

6. Examen du rapport de la réunion intersession de la Sous-commission 4 et examen de toute action nécessaire

*Le rapport de la réunion intersessions de la Sous-commission 4 est disponible dans le document **PLE-101/2017**. Le Président indiquera les sections qui doivent être examinées par les organes subsidiaires de la Commission.*

7. Examen du rapport de la cinquième réunion du groupe de travail chargé d'amender la Convention et examen de toute action nécessaire

*Le rapport de la réunion intersessions du groupe de travail chargé d'amender la Convention est disponible dans le document **PLE-107/2017**. Le document de la Présidente concernant l'amendement de la Convention est présenté sous la cote **PLE-112/2017**.*

8. Examen du rapport du groupe de travail *ad hoc* chargé d'assurer le suivi de la deuxième évaluation des performances de l'ICCAT et examen de toute action nécessaire

*Le rapport du groupe de travail *ad hoc* chargé d'assurer le suivi de la deuxième évaluation des performances de l'ICCAT est disponible sous la cote **PLE-103/2017**. À sa réunion annuelle de 2017, la Commission examinera les résultats obtenus par le groupe de travail *ad hoc* et décidera d'un plan de travail. Le Président indiquera les sections qui pourraient être examinées par les organes subsidiaires de la Commission.*

9. Examen du rapport de la troisième réunion du groupe de travail permanent dédié au dialogue entre halieutes et gestionnaires des pêcheries (SWGSM) et examen de toute action nécessaire

*Le rapport de la réunion du SWGSM est disponible sous la cote **PLE-106/2017**. Le Président indiquera les sections qui pourraient être examinées par les organes subsidiaires de la Commission.*

10. Examen des rapports de la première réunion du groupe de travail conjoint sur les DCP des ORGP thonières et de la troisième réunion du groupe de travail *ad hoc* de l'ICCAT sur les DCP et examen de toute action nécessaire

*Le rapport de la première réunion du groupe de travail conjoint sur les DCP des ORGP thonières est présenté sous la cote **PLE-110/2017** et le rapport de la troisième réunion du groupe de travail *ad hoc* de l'ICCAT sur les DCP sous la cote **PLE-111/2017**. Le Président indiquera les sections qui doivent être examinées par les organes subsidiaires de la Commission.*

11. Rapport du Comité permanent pour les finances et l'administration (STACFAD) et examen des recommandations qui y sont proposées

*La Présidente du STACFAD fera rapport sur les travaux entrepris et les recommandations du STACFAD, dont le budget et les contributions au titre de la période 2018/19 (**STF-203/2017**). Le budget biennal sera présenté à la Commission pour examen et éventuelle adoption.*

La Présidente du STACFAD communiquera également à la Commission ses conclusions concernant l'utilisation du fonds de roulement et ses recommandations relatives au financement futur, entre autres, des projets eBCD et AOTTP. La Présidente informera la Commission des décisions prises en ce qui concerne le recrutement du prochain Secrétaire exécutif et de la prochaine version des textes de base de l'ICCAT.

12. Rapports des Sous-commissions 1-4 et examen des recommandations qui y sont proposées

*S'ils sont disponibles pendant la réunion, les rapports des sous-commissions seront diffusés dans les documents **PA1-550/2017**, **PA2-650/2017**, **PA3-750/2017** et **PA4-850/2017**. La Commission devrait examiner les recommandations transmises par les Sous-commissions à des fins d'adoption.*

13. Rapport du Comité d'application des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT (COC) et examen des recommandations qui y sont proposées

La Commission devrait examiner les recommandations transmises par le Comité ainsi que les tableaux d'application (COC-304/2017) et les mesures qui pourraient être requises sur la base des discussions tenues au sein du COC, qui seront disponibles dans le document COC-308/2017. La Rés. 16-17 pourrait servir d'orientation au COC.

14. Rapport du Groupe de travail permanent sur l'amélioration des statistiques et des mesures de conservation de l'ICCAT (PWG) et examen des recommandations qui y sont proposées

La Commission devrait examiner les recommandations transmises par le Groupe, y compris l'approbation de la liste IUU (PWG-405/2017).

15. Assistance aux États côtiers en développement et renforcement des capacités

Le Secrétaire exécutif résumera les activités réalisées au cours de l'année dernière. Plus de détails sur ce sujet sont présentés dans le document STF-202/2017. Veuillez également consulter le point 16 pour de possibles actions futures.

16. Coopération avec d'autres organisations intergouvernementales

Le Secrétaire exécutif présentera les mises à jour des activités réalisées en collaboration avec d'autres forums, dont d'autres ORGP thonières, par le biais du processus de Kobe et en coopération avec GEF/ABNJ. Des informations à ce sujet sont présentées sous la cote PLE-108/2017, PLE-109/2017 et PLE-115/2017.

17. Réunions intersessions en 2018

La Commission pourrait souhaiter de fixer les dates et lieux de tenue des réunions intersessions en 2018.

18. Élection du Président et des Vice-présidents

La Commission est tenue d'élire un Président et des Vice-Présidents conformément aux dispositions de l'article III de la Convention.

19. Autres questions

19.1. Simplification des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT. Le Secrétariat, conjointement avec les Présidents des organes subsidiaires pertinents, a préparé le PLE-113/2017 pour examen par la Commission.

19.2 Le Japon présente un projet de lignes directrices concernant la soumission de propositions pour examen sous la cote PLE-119/2017.

19.3. D'autres questions peuvent être soulevées par les Parties contractantes présentes à la réunion, ou par le Président, si besoin est.

20. Lieu et dates de la prochaine réunion de la Commission

Il est proposé que la prochaine réunion de la Commission ait lieu du 19 au 29 novembre 2018.

21. Adoption du rapport et clôture

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DU COMITÉ D'APPLICATION DES MESURES
DE CONSERVATION ET DE GESTION (COC)

1. Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte par M. Derek Campbell, Président du Comité d'application.

2. Désignation du rapporteur

3. Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour a été diffusé sous la cote **COC-300/2017**.*

4. Examen des actions entreprises par les CPC en réponse aux lettres relatives aux questions soulevées à la réunion de 2016

*Les réponses aux lettres envoyées suite à la réunion de la Commission de 2016 sont contenues dans le document **COC-309/2017**. Les réponses des Parties, Entités ou Entités de pêche non contractantes sont présentées sous la cote **COC-310/2017**.*

5. Examen de la mise en œuvre et du respect des exigences de l'ICCAT :

5.1 Tableaux d'application

*Les tableaux d'application (**COC-304/2017**) seront diffusés par le Secrétariat avant la réunion. Les délégations souhaitant y apporter des changements doivent faire une demande **par écrit**, avant 18h, le lundi 13 novembre 2017. Les changements devront être remis au bureau de réception de l'ICCAT ou envoyés à info@iccat.int.*

5.2 Rapports annuels, résumés des données statistiques et résumés d'application des CPC

*Les rapports annuels soumis par les CPC sont présentés sous la cote **COC-301/2017** ; le rapport du Secrétariat sur la recherche et les statistiques (**PLE-105/2017**) apporte des précisions sur les soumissions de données reçues avant le 15 octobre 2017. Un résumé des informations sur la mise en œuvre de la Rec. 11-15 est présenté dans le document **COC-303/2017**. Le Secrétariat a préparé des projets de résumés d'application individuels reposant sur les informations soumises par chaque CPC. Ces résumés comprennent également des références aux questions d'application soulevées pour chaque CPC pendant l'année qui pourraient être soumises à examen. Ceux-ci seront disponibles dans le **COC-308/2017**. Un résumé des difficultés rencontrées (déclarées par les CPC) en ce qui concerne la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT est présenté sous la cote **COC-311/2017**.*

5.3 Rapports d'inspection et des observateurs

*Les rapports d'inspection reçus dans le cadre du Programme d'inspection internationale conjointe sont résumés au tableau 1 du rapport du Secrétariat au Comité d'application. L'information sur l'inspection au port requise en vertu de la Rec. 12-07 est également contenue dans le **COC-303/2017**.*

*Les rapports d'observateurs du ROP-BFT sont disponibles aux Annexes 1 et 2 du **COC-305/2017**. Des rapports d'observateurs du ROP-transbordements ont été publiés sur la page web protégée par mot de passe, conformément aux dispositions de la Rec. 12-06. Les rapports d'observateurs reçus dans le cadre du programme d'observateurs consacré aux thonidés tropicaux, mis en œuvre à échelle nationale par les CPC concernées, sont présentés à l'Annexe 3 du **COC-305/2017**.*

5.4 Information sur la mise en œuvre des recommandations relatives aux requins

*Les réponses apportées dans la feuille de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux requins ont été rassemblées dans l'Appendice 3 du document **COC-307/2017**.*

5.5 Autres informations pertinentes

*Les rapports sur la mise en œuvre de la Rec. 14-04 sont présentés sous la cote **COC-302/2017**.*

*Les informations soumises par une Partie contractante en vertu de la Rec. 08-09 sont présentées dans le **COC-307/2017**.*

5.6 Examen CPC par CPC du respect des exigences de l'ICCAT

L'examen sera réalisé conformément aux procédures stipulées dans la Rec. 16-22.

5.7 Examen des informations concernant les Parties non contractantes

*Les lettres reçues de non-CPC figurent dans le document **COC-309/2017**.*

6. Actions visant à traiter les questions de non-application des CPC et questions relatives aux NCP soulevées aux points 4 et 5 de l'ordre du jour

*Les résultats des discussions sur les documents susmentionnés détermineront les mesures devant être prises, conformément à la Rés. 16-17. Celles-ci seront incluses dans la version finale du **COC-308/2017**, qui sera joint au rapport du Comité.*

7. Examen des progrès réalisés par le groupe de travail pour le développement du système de déclaration en ligne

*Des informations à jour sur l'état d'avancement sont présentées sous la cote **COC-306/2017**.*

8. Examen des demandes d'octroi du statut de coopérant

Aucune nouvelle demande d'octroi du statut de coopérant n'a été reçue en 2017.

9. Recommandations à la Commission en vue d'améliorer l'application

10. Élection du Président

11. Autres questions

12. Adoption du rapport et clôture

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ
DU GROUPE DE TRAVAIL PERMANENT SUR
L'AMÉLIORATION DES STATISTIQUES ET DES MESURES DE CONSERVATION DE L'ICCAT (PWG)**

1. Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte par M. Fabrizio Donatella, Président du PWG.

2. Désignation du rapporteur

3. Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour a été diffusé sous la cote **PWG-400/2017**.*

4. Examen de l'efficacité et des aspects pratiques de la mise en œuvre de :

4.1 Programmes de documentation des captures et programmes de document statistique

*Des informations sont présentées au point 1 du rapport du Secrétariat au PWG (**PWG-401/2017**) et dans le document **PWG-403/2017**. Aux termes de la Rec. 15-10, la Commission est tenue d'examiner l'exemption de validation [pour l'Union européenne] lors de sa réunion annuelle de 2017 afin de se prononcer sur son éventuelle prolongation, ainsi que l'approche alternative [pour fournir le poids approximatif de chaque poisson de la prise lors du déchargement, qui est déterminé au moyen de l'échantillonnage représentatif] s'appliquera jusqu'en 2017, à moins que la Commission ne l'étende après avoir examiné les rapports de la CPC sur sa mise en œuvre. Le rapport de l'Union européenne sur la mise en œuvre de l'exemption de validation des eBCD en ce qui concerne les opérations commerciales entre ses États membres figure dans le document **PWG-404/2017**.*

*La Norvège (**PWG-409/2017** et **PWG-410/2017**), le Japon (**PWG-412/2017**) et l'Union européenne (**PWG-411/2017**) ont présenté des propositions de modification du CDS. Le Président du Groupe de travail a présenté une proposition de financement futur au STACFAD sous la cote **STF-207/16**.*

4.2 Programme d'observateurs

*Des informations sur la mise en œuvre des programmes d'observateurs du ROP-BFT sont recueillies dans le **PA2-601/2017** et celles sur le programme d'observateurs ROP-transbordements en mer sont recueillies dans le **PWG-402/2017**.*

4.3 Exigences concernant les transbordements en mer et au port

*Le programme de transbordement de l'ICCAT a été mis à jour en 2016 (Rec. 16-15) afin d'inclure les navires de charge transbordant au port dans le registre ICCAT des navires de charge. Le Registre peut être consulté sur www.iccat.int/fr/vesselsrecord.asp. De plus amples informations sur les exigences liées au transbordement sont présentées dans les documents **PWG-402/2017** et **COC-305/2017**.*

*Les États-Unis ont présenté un projet de Recommandation de l'ICCAT visant à protéger la santé et garantir la sécurité des observateurs dans le cadre des programmes régionaux d'observateurs de l'ICCAT (**PWG-407/2017**).*

4.4 Normes concernant l'affrètement et autres accords de pêche

*Un résumé des accords d'affrètement et des rapports des CPC ont été présentés au Comité d'application dans le **COC-303/2017**. Un tableau récapitulatif des informations sur les accords d'accès est également inclus dans le **COC-303/2017**.*

4.5 Observation des navires en mer et programmes d'inspection

Les rapports d'inspection soumis dans le cadre du Programme ICCAT d'inspection conjointe sont disponibles dans l'annexe 3 du **COC-303/2017**. Un résumé des rapports reçus se trouve dans le **COC-303/2017**.

Les États-Unis ont proposé un projet de résolution de l'ICCAT établissant un programme pilote d'échange volontaire d'inspecteurs en vue de réaliser des inspections internationales conjointes en mer, qui est présenté sous la cote **PWG-408/2017**.

4.6 Programmes d'inspection au port et autres mesures relevant de l'État du port

Les rapports d'inspection sont présentés dans le tableau 1 du **COC-303/2017**. La Rec. 14-08 stipule que « La présente Recommandation sera évaluée et revue au plus tard en 2017. » En outre, les conclusions du groupe de travail d'experts en inspection au port doivent être prises en considération et des décisions prises compte tenu des résultats. Ce rapport a été diffusé sous la cote **PWG-406/2017**.

4.7 Exigences d'inscription des navires

L'information y afférente est incluse dans le **PWG-401/2017**.

4.8 Exigences du système de suivi des navires par satellite

Les données et les tableaux concernant les messages VMS reçus au Secrétariat se trouvent dans le document **COC-303/2017**. Les informations concernant les aspects liés au développement sont présentées au point 10 du document **PWG-401/2017**. La Rec. 14-09 prévoit que « La Commission révisera la présente Recommandation au plus tard en 2017 et examinera les révisions nécessaires en vue d'améliorer son efficacité, y compris en modifiant la fréquence de transmission, en tenant compte de l'avis formulé par le SCRS, de la nature différente de plusieurs pêcheries, des implications financières et d'autres considérations pertinentes y compris les meilleures pratiques MCS généralement acceptées. »

4.9 Responsabilités de l'État de pavillon

4.10 Autres questions

5. Considération de mesures techniques additionnelles requises pour garantir la mise en œuvre effective des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT

6. Examen et élaboration de la liste de navires IUU

La liste IUU provisoire se trouve dans le document **PWG-405/2017**.

7. Recommandations à la Commission sur la base des conclusions exposées ci-dessus

8. Élection du Président

9. Autres questions

10. Adoption du rapport et clôture

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ
DU COMITE PERMANENT POUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION (STACFAD)**

1. Ouverture de la réunion

2. Désignation du rapporteur

Le Secrétariat fera office de rapporteur, si nécessaire.

3. Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour a été diffusé sous la cote **STF-200/2017**.*

4. Rapports du Secrétariat

4.1 Rapport administratif 2017

*Le rapport administratif est disponible sous la cote **STF-201/2017**.*

4.2 Rapport financier 2017

*Le rapport financier est disponible sous la cote **STF-202/2017**. La situation du fonds de roulement de l'ICCAT est présentée dans le document **STF-210/2017**.*

4.3 Examen des progrès réalisés en ce qui concerne le paiement des arriérés de contributions et les droits de vote

*Le document **STF-204/2017** identifiera les CPC ayant des arriérés de paiement.*

5. Examen des implications financières des mesures proposées et des demandes du SCRS

*Le comité d'évaluation des performances a recommandé qu'avant d'adopter chaque nouvelle recommandation, il soit procédé à une évaluation de l'impact probable de sa mise en œuvre sur la charge de travail du Secrétariat. Le rapport de la réunion du comité d'évaluation des performances est disponible dans le **PLE-103/2017**.*

6. Assistance aux CPC en développement et identification du mécanisme de financement du Fonds de participation aux réunions et d'autres activités de renforcement des capacités

*La Rec. 13-09 stipule que « La présente Recommandation sera évaluée et revue au plus tard en 2017. » L'information sur les fonds spécial de participation aux réunions (MPF) est incluse dans le **STF-208/2017**.*

*Le document **STF-209/2017** contient le rapport sur le fonds de renforcement des capacités scientifiques.*

7. Examen d'autres programmes/activités qui pourraient nécessiter un financement extrabudgétaire ou supplémentaire

*Les mécanismes de financement du GBYP et pour tout développement ultérieur/mises à jour du système eBCD devraient être examinés. Le document **STF-207/2017** contient une proposition émanant du président du groupe de travail technique sur le eBCD de financement de l'eBCD, qui pourrait impliquer une modification du Règlement financier.*

*En outre, les conclusions tirées par le groupe d'experts en inspection au port pour le renforcement des capacités et l'assistance pourraient devoir être prises en considération. Le rapport de ce groupe d'experts est présenté sous la cote **PWG-406/2017**.*

8. Examen des conclusions du Groupe de travail virtuel sur la politique de communication et actions requises

Les mises à jour seront communiquées dans le document STF-205/2017.

9. Sélection et nomination du Secrétaire exécutif

À l'issue d'entretiens personnels, les chefs de délégation tiendront une séance à huis clos afin de voter pour le candidat de leur choix. La sélection sera entérinée lors du STACFAD et en séance plénière de la Commission.

10. Procédures de sélection à la réunion de 2018 de l'auditeur pour la prochaine période quinquennale

11. Budget et contributions des Parties contractantes au titre de 2018/19

Le projet de budget pour la période biennale 2018/19 a été diffusé à l'avance à toutes les Parties contractantes et est également présenté sous la cote STF-203/2017.

12. Élection du Président

13. Autres questions

13.1. Depuis la dernière publication des textes de base, la Commission a adopté plusieurs changements du Règlement intérieur et du Règlement financier. Le document STF-206/2017 compile ces modifications et il est proposé que le Secrétariat publie une mise à jour des textes de base en 2018.

Le Comité [d'évaluation des performances] recommande que, conformément aux bonnes pratiques de gestion, l'ICCAT examine tous les cinq ans, par le biais d'un cabinet de conseil en ressources humaines indépendant, le profil du personnel et la charge de travail du Secrétariat et, si nécessaire, procède à des ajustements pour refléter précisément la charge de travail actuelle et prévue. Au cours de cet examen, le cabinet devrait aussi étudier le processus d'évaluation du personnel. Le Comité recommande que le STACFAD soit chargé des termes de référence et du suivi du rapport du cabinet. Le Comité pourrait souhaiter examiner cette recommandation et suggérer des mesures à prendre.

14. Adoption du rapport et clôture

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA SOUS-COMMISSION 1

1. Ouverture de la réunion
2. Désignation du rapporteur
3. Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour a été diffusé dans le document **PA1-500/2017**.*

4. Examen de la composition de la Sous-commission

Le Secrétaire exécutif informera la Sous-commission des éventuels changements de sa composition.

5. Rapport du Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS)

*En 2017, le SCRS devra réviser ses recommandations de 2016 sur la couverture d'observateurs et formulera un avis à la Commission concernant les niveaux appropriés de couverture pour chaque pêcherie de thonidés tropicaux, compte tenu de la gamme complète d'outils de suivi dans la pêcherie. Le rapport a été diffusé sous la cote **PLE-104/2017**.*

6. Mesures pour la conservation des stocks et mise en place des Critères de l'ICCAT pour l'allocation des possibilités de pêche

*Si le total des prises dépasse le TAC au cours d'une année donnée, le montant excédentaire devra être remboursé par les CPC auxquelles une limite de capture pour les espèces concernées a été octroyée. Les montants excédentaires devront être déduits au cours de l'année suivante au prorata des limites de capture /quotas ajustés de la CPC concernée, en vertu des paragraphes 9 et 10. La Sous-commission pourrait devoir fournir un avis au Comité d'application sur d'éventuels ajustements à apporter à l'annexe d'application présentée sous la cote **COC-304/2017**.*

La Commission devra examiner les programmes de développement/gestion des CPC côtières en développement et les programmes de pêche/gestion d'autres CPC soumis en 2017, de façon à ce que des ajustements puissent être réalisés en 2018, le cas échéant, aux limites existantes de capture et de la capacité et aux autres mesures de conservation [Rec. 16-01, para 51].

*À sa réunion annuelle de 2017, la Commission devra examiner les limites provisoires [de la pêche sous DCP] établies au paragraphe 16 en suivant l'avis du SCRS et les conclusions du groupe de travail ad hoc sur les DCP [Rec. 16-01, para 17]. Les plans de gestion de la pêche sont présentés sous la cote **PA1-501/2017** et les rapports du groupe de travail ad hoc sur les DCP sous la cote **PLE-111/2017**. Les plans de gestion des DCP sont présentés dans l'annexe 6 du **COC-303/2017**.*

*Le Sénégal et la Côte d'Ivoire ont présenté un projet de Recommandation de l'ICCAT relative à une interdiction des rejets de thonidés tropicaux capturés par les senneurs. La proposition est présentée sous la cote **PA1-502/2017**.*

7. Recherche

*[AOTTP] Des informations complémentaires se trouvent dans le rapport du SCRS (**PLE-104/2017**).*

8. Élection du Président

9. Autres questions

Le Ghana devra fournir un plan de gestion de la capacité exhaustif et détaillé à la Commission au moins 90 jours avant la tenue de la réunion annuelle. L'approbation est notamment soumise à l'évaluation par le SCRS de l'incidence que pourrait avoir ledit plan sur le niveau des captures. Lors de la réunion du SCRS, le Secrétariat a confirmé que les données requises pour effectuer cette analyse avaient été soumises par le Ghana, mais a noté que des travaux supplémentaires sont nécessaires pour combiner les jeux de données en un seul format qui peut être utilisé pour étayer les analyses nécessaires. Ce travail n'a pas pu être mené à temps pour répondre à la Commission en 2017. Le groupe a recommandé au Secrétariat de compiler les données nécessaires pour étayer l'analyse de la capacité de pêche ghanéenne à temps pour mener ces analyses en 2018.

10. Adoption du rapport et clôture

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA SOUS-COMMISSION 2

1. Ouverture de la réunion
2. Désignation du rapporteur
3. Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour a été diffusé dans le document **PA2-600/2017**.*

4. Examen de la composition de la Sous-commission

Le Secrétaire exécutif informera la Sous-commission des éventuels changements de sa composition.

5. Rapport du Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS)

*Le président du SCRS présentera les résultats de l'évaluation du stock de thon rouge. Le rapport du SCRS a été diffusé sous la cote **PLE-104/2017**.*

6. Mesures pour la conservation des stocks et mise en place des *Critères de l'ICCAT pour l'allocation des possibilités de pêche*

*Le rapport sur la mise en œuvre du ROP-BFT est présenté sous la cote **PA2-601/2017**. Ce document inclut quelques demandes formulées par le consortium chargé de la mise en œuvre de clarification de certaines questions. La Sous-commission est invitée à fournir des réponses à ces questions.*

Lors de l'approbation des plans de pêche, il a été signalé qu'il n'existe aucune obligation légale de comptabiliser les rejets morts et il a été noté que la Sous-commission 2 devrait être consultée à cet égard.

Conformément aux dispositions du paragraphe 7 de la Rec. 14-04, la Commission peut prendre une décision, avant la fin de l'année 2017, concernant les changements recommandés du cadre de gestion du thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée. En outre, l'ajustement au titre de la Turquie et de l'Égypte devra être rétabli à la réunion de la Commission de 2017 [Rec. 14-04].

*La Sous-commission doit établir un TAC au titre de 2018, et probablement pour les années suivantes, pour les stocks de thon rouge de l'Est et de l'Ouest. Une proposition d'amendement de la Rec. 14-04 a été soumise par la Norvège et présentée sous la cote **PA2-602/2017**, dont la mise en contexte est publiée sous la cote **PA2-603/2017**.*

*Une lettre de l'Albanie sollicitant une augmentation de son quota est publiée sous la cote **PA2-604/2017**.*

*Le Japon a présenté un projet de Résolution concernant le commerce du thon rouge dépassant le quota (**PA2-605/2017**).*

En se fondant sur les informations et l'avis fournis par le SCRS conformément au paragraphe 12 ci-dessus et sur le processus de dialogue indiqué au paragraphe 13, la Commission devra ensuite s'efforcer en 2017 d'adopter des HCR pour le germon de l'Atlantique Nord, y compris des mesures de gestion pré-convenues qui devront être prises en fonction de diverses conditions du stock. L'application de HCR/MSE est un processus itératif [Rec. 16-06, para 14].

7. Recherche

*[GBYP] Des informations complémentaires se trouvent dans le rapport du SCRS (**PLE-104/2017**).*

8. Élection du Président

9. Autres questions

10. Adoption du rapport et clôture

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA SOUS-COMMISSION 3

1. Ouverture de la réunion
2. Désignation du rapporteur
3. Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour a été diffusé dans le document **PA3-700/2017**.*

4. Examen de la composition de la Sous-commission

Le Secrétaire exécutif informera la Sous-commission des éventuels changements de sa composition.

5. Rapport du Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS)
6. Mesures pour la conservation des stocks et mise en place des *Critères de l'ICCAT pour l'allocation des possibilités de pêche*

*La Rec. 13-06 prévoit que « Au moment de la tenue de la réunion de la Commission, les CPC ayant des sous-consommations de l'année antérieure devront communiquer le montant de la sous-consommation qu'elles ont l'intention d'utiliser l'année suivante. La sous-consommation totale du TAC d'une année donnée, de laquelle on soustrait les sous-consommations à utiliser par les CPC qui souhaitent le faire, peut être partagée entre les CPC qui souhaitent compléter leur quota, indépendamment de leurs sous-consommations, à hauteur de 25% maximum de leur quota initial. » La Sous-commission 3 pourrait devoir fournir un avis au Comité d'application sur d'éventuels ajustements à apporter à l'annexe d'application présentée sous la cote **COC-304/2017**.*

7. Recherche
8. Élection du Président
9. Autres questions
10. Adoption du rapport et clôture

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA SOUS-COMMISSION 4

1. Ouverture de la réunion
2. Désignation du rapporteur
3. Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour a été diffusé dans le document **PA4-800/2017**.*

4. Examen de la composition de la Sous-commission

Le Secrétaire exécutif informera la Sous-commission des éventuels changements de sa composition.

5. Rapport du Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS)

*Le président du SCRS présentera les résultats des évaluations des stocks de requin-taupo bleu et d'espadon et présentera à la Commission le poids vif moyen confirmé et le poids éviscéré et sans branchies, correspondant à la LJFL de 100 cm. Le rapport du SCRS est présenté sous la cote **PLE-104/2017**.*

6. Mesures pour la conservation des stocks et mise en place des Critères de l'ICCAT pour l'allocation des possibilités de pêche

*À sa réunion de 2017, la Commission devra établir des mesures de conservation et de gestion s'appliquant à l'espadon de l'Atlantique Nord sur la base de l'avis du SCRS qui se fondera sur la prochaine évaluation du stock, ainsi que sur la Résolution de l'ICCAT portant sur les critères pour l'allocation de possibilités de pêche (Rés. 15-13). En appui à cet effort, la Commission devra examiner les programmes de développement/gestion des CPC côtières en développement et les programmes de pêche/gestion d'autres CPC, de façon à ce que des ajustements puissent être réalisés, le cas échéant, aux limites de capture existantes et aux autres mesures de conservation. [Rec. 16-03, para 5]. Les plans sont présentés sous la cote **PA4-801/2017**.*

Les dispositions relatives aux quotas/limites de capture d'espadon du Sud, Rec. 16-04, devront également être prises en compte.

*Les États-Unis ont soumis un projet de Recommandation sur les espèces de requins capturées en association avec les pêcheries de l'ICCAT. Cette proposition figure dans le document **PA4-802/2017**.*

*Le Japon a présenté un projet de Recommandation de l'ICCAT sur la conservation du stock de requin-taupo bleu de l'Atlantique Nord capturé en association avec les pêcheries de l'ICCAT (**PA4-803/2017**).*

7. Recherche

Le SCRS devra également mettre sur pied une nouvelle initiative de collecte des données dans le cadre du Programme ICCAT de recherche intensive sur les istiophoridés afin de solutionner les problèmes de lacunes en matière de données que connaissent ces pêcheries, notamment les pêcheries artisanales des CPC en développement, et il devra recommander cette initiative à la Commission aux fins de son approbation en 2017.

*[Programmes de recherche et de collecte des données EBPR, SRDCP et SMTYP] Des informations complémentaires se trouvent dans le rapport du SCRS (**PLE-104/2017**).*

8. Élection du Président
9. Autres questions
10. Adoption du rapport et clôture